

Annexion aux Etats-Unis, il disait : " L'annexion remplirait toutes les vœux du Free-trader Canadien dans son commerce avec les Etats, tandis qu'elle ne lui ferait perdre que peu des avantages dont il jouit maintenant à cause des droits peu élevés sur les marchandises Européennes. Elle donnerait aussi au protectionniste tout ce qu'il désire sous la forme de droits différentiels sur les manufactures, en même temps qu'elle étendrait sa protection sur d'immenses contrées, rendant aussi plus certain un surplus de capitaux, d'entreprises et d'arts, qu'il désire comme la grande voie du progrès. "

Dans un numéro subséquent, le Herald considère le Canada comme un vaisseau sans gouvernail, comme un reste du naufrage d'une monarchie. Il dit : " L'œuvre est accompli irrévocablement : et il ne nous reste plus qu'à tâcher de conduire le vaisseau de l'Etat sans gouvernail, dans un port sûr, à travers les écueils et les rochers qui environnent une monarchie, dans laquelle l'homme loyal est méprisé et insulté et le rebelle chéri et récompensé, au nom de la souveraineté. " Dans sa feuille de samedi, le Herald va encore plus directement au but : " Parmi nos devoirs politiques les plus pressants, dit-il, il est maintenant évident que celui de première importance est la considération de la question de l'annexion, et nous désirons que nos compatriotes de toutes les classes l'abordent aussi directement que possible en soulignant toutes les disputes passées dans l'oubli. " L'espace nous manque pour faire plus d'extraits aujourd'hui ; nous continuerons un autre jour et nous y ajouterons notre propre manière d'envisager la question, vu qu'on s'est permis quelque part de nous interpréter à tort et à travers. Il est une chose, un changement que nous remarquons avec plaisir dans les journaux toriens, c'est leur nouvelle disposition à ne plus faire de distinction de races. C'est une grande amélioration chez eux, mais elle est trop subite pour nous inspirer une grande confiance. Espérons cependant. — (Minerve.)

ANNONCES NOUVELLES.

Vacances des Ursulines de Québec. Nouveaux certificats en faveur des Eaux de Plantagenet.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. "

QUÉBEC, 13 JUILLET, 1849.

Le Choléra. — La chaleur intense qui règne depuis quelques jours a fait développer le Choléra parmi nous. Déjà plusieurs personnes ont été victimes de cette maladie. Nos lecteurs ont vu que les médecins réunis en assemblée, ont déclaré que le mal pouvait être facilement arrêté en appelant le médecin dès l'apparition des premiers symptômes dont le plus commun est la diarrhée (dévolement). Nous engageons nos concitoyens à s'abstenir de toute nourriture difficile à digérer, de l'usage des concombres, des raves de la salade des légumes mal cuits, de la petite bière et de l'eau froide lorsqu'ils ont chaud. Ils doivent aussi éviter de demeurer le soir au secrin sans être convenablement vêtus ; en un mot, ils doivent éviter toute imprudence, et ne pas oublier que ce qui dans d'autres circonstances ne leur ferait aucun mal, peut sous une aussi chaude température que celle que nous éprouvons depuis quelques jours, être suivi des plus fatales conséquences. Si l'on éprouve vivement la soif, il faut avoir soin de boire peu et couper l'eau avec un peu de bon vin ou de bon brandy, ou prendre du thé ou de l'eau bouillie. Sur dix cas de choléra, neuf sont dus à l'imprudence ou à la négligence des symptômes avant-coureurs de la maladie. Nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons publié à ce sujet, il y a quelques jours.

EMEUTE. — Hier au soir, la rue Champlain a été le théâtre d'une émeute qui s'est terminée par la destruction partielle de l'ancienne maison de la Douane. Le Bureau de santé avait décidé de convertir cet édifice en Hôpital pour y transporter les personnes du quartier Champlain atteintes du choléra, afin de pouvoir leur procurer les secours qu'il est impossible de leur administrer dans les maisons encombrées et malpropres de cette partie de la Cité. Cette décision des autorités sanitaires n'ayant pas rencontré l'approbation des habitants de ce quartier, ils se sont rendus au nombre d'environ 2000, dit-on, et ont commencé à briser et saccager l'édifice qu'ils n'ont abandonné qu'après avoir accompli leur œuvre de destruction. Nous ne pouvons que hautement blâmer cet acte illégal qui ne peut être justifié sous aucun prétexte.

Espérons que les autorités prendront les moyens nécessaires pour punir les chefs et les instigateurs de l'émeute. Nous regrettons d'apprendre que M. Symes, un des officiers de santé, a été gravement maltraité par les émeutiers en essayant de s'opposer à l'exécution de leur coupable projet.

La pétition de M. Ryland, ci-devant de cette ville, a été présentée dans la chambre des lords, en Angleterre, par le duc d'Argyle. M. Ryland se plaint d'avoir été démis de sa place de Greffier du Conseil Exécutif du Canada, et demande, en conséquence, une compensation. Le comte Grey, a répondu que le gouvernement impérial ne pouvait rien faire à cette réclamation, et que M. Ryland devait s'adresser au gouvernement du Canada.

Plusieurs cas de choléra ont éclaté, Mercredi, parmi les élèves du Séminaire de Québec. Deux sont morts promptement, l'un, enfant de M. Moreau, de Lotbinière, et l'autre, fils de M. Michel Lamontagne, orfèvre de cette ville. Deux autres, frappés en même temps, sont mieux aujourd'hui, on les croit sauvés. Les classes ont été fermées, de suite, hier matin.

La manufacture de Coton de Sherbrooke, est actuellement en opération et le propriétaire vient d'y introduire 10 machines nouvelles à carder. Cette manufacture fabrique, 45,000 verges de drap par semaine, 25 hommes y sont employés.

DIFFICULTÉS EN CHINE. — Au moment où le Canada quittait l'Angleterre, le 23 juin, on venait de recevoir la malle de l'Inde. Du sommaire fort laconique que l'on a eu à peine le temps de nous transmettre, il résulte que les Chinois ont positivement refusé d'ouvrir aux Anglais les portes de Canton, le 6 avril. Cette infraction au traité de 1845, si le Céleste Empire y persiste, amènera sans nul doute, avant peu, de graves événements.

DÉVOUEMENT A LA SCIENCE. — Un savant hollandais, M. Van Esten, de Rotterdam, vient d'être victime de son dévouement à la science. Auteur d'un grand ouvrage de chimie, il voulait, avant de l'achever, constater jusqu'à quel point un homme pourrait, sans danger, respirer une quantité de gaz hydrogène. Il en fit l'essai sur sa propre personne, et en fut malheureusement victime. Un malaise général, suivi d'une stupeur complète se déclara bientôt, et en dépit de tous les secours de l'art qui lui furent prodigués, il mourut au bout de quelques heures par suite de la dernière expérience faite sur lui. Déjà, en 1841, M. Brittan, savant de Londres, avait été victime d'une semblable expérience.

LA LOI D'INDEMNITÉ. — Cette question peut être considérée comme irrévocablement établie aujourd'hui. Elle a été éprouvée de toutes les manières possibles, par les foudres de la parole, les émeutes, les pierres et le feu ; néanmoins elle est sortie intacte ayant partout l'approbation des majorités, dans notre chambre d'assemblée, dans notre conseil législatif, dans les communes anglaises, dans la chambre des lords, et pardessus tout, la voix de notre peuple si fortement accentuée dans ses nombreuses adresses lui fait un glorieux triomphe.

Il reste maintenant à la mettre à effet et pour cela, une commission a été nommée pour faire l'enquête des réclamations à recevoir ou à rejeter. Nous avons déjà nommé les messieurs qui la composent.

Les toriens nous semblent comprendre enfin que tous leurs efforts sont vains, ils semblent déterminés à mettre leurs énergies sur une autre question, celle d'une séparation d'avec l'Angleterre. Nous espérons qu'ils seront plus nobles à l'avenir, qu'ils n'argumenteront plus avec des faits puerils, et se tiendront dans les limites constitutionnelles. Qu'il soit permis à chacun de faire connaître ses préférences, ses tendances, ses sympathies.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de demander aux toriens qui s'appellent eux-mêmes ex-loyaux, quels sont les plus fidèles sujets d'eux ou de nous, quels sont ceux qui respectent plus les lois, l'autorité, l'ordre et la propriété, d'eux ou de nous ? Pour la première fois ou à peu près que leurs sentiments sont froissés, que leurs opinions ne prévalent pas et sont contrariées par le gouvernement, et qu'ils ne sont plus payés pour gouverner à leur gré, ils perdent de suite toute confiance dans la mère-patrie, tout sentiment de loyauté, et veulent à tout prix se séparer de cette mère-patrie qu'ils ont affecté de tant chérir, parce qu'elle nous opprimait à leur profit. Aujourd'hui qu'elle nous rend justice, ils se dégoutent d'elle. Combien d'années n'avons-nous pas combattu constitutionnellement et sans succès pour obtenir justice et sans nous décourager ? Quels cris n'aurait-on poussés nos adversaires si nous avions parlé aussi ouvertement qu'ils le font de la séparation de la mère-patrie et de l'annexion à une puissance étrangère ? On serait assurément venu détruire nos imprimeries, nos propriétés, les demeures des chefs et on aurait mis leurs

têtes à prix. Heureusement que nous sentons mieux aujourd'hui ce que c'est que la liberté, et nous ne ferons reproche à personne d'exprimer raisonnablement ses désirs et ses volontés.

Les toriens sont désespérés de ne pouvoir jamais reprendre l'ascendant sous le système actuel de gouvernement ; voilà pourquoi ils sont dégoutés du gouvernement anglais et veulent à tout prix s'en débarrasser. D'ailleurs leur presque unique défenseur dans la chambre des communes anglaises, M. Gladstone, est peut-être celui qui leur a donné le plus d'ur souflet. Il a déclaré qu'il avait le plus grand respect pour lord Elgin et la plus haute admiration et considération pour ses talents. Il exprimait en même temps sa profonde indignation de la conduite indigne, inqualifiable de ses adversaires, des attentats commis sur sa personne et de la mauvaise interprétation qu'on a faite de ses intentions.

Voilà comment ils sont défendus en Angleterre. C'en est fait d'eux et de leur cause. (Idem.)

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST

Nous extrayons ce qui suit, d'une lettre de M. P. J. BEDARD, prêtre-colonisateur, publiée dans le Canadien.

" Je viens de visiter une partie de ces terres incultes, offertes gratis au peuple par un gouvernement libéral. Oui, je le répète après dix-huit mois de silence, les terres de nos townships sont belles ! Le peuple qui, pour s'expatrier, négligerait de les mettre en valeur, serait suicide. Wotton, ce township que l'on vient d'ériger par lettres patentes, est la terre, je dirais fortunée, que j'ai parcourue. Il offre une vaste étendue des plus belles terres possibles. L'érable et le noyer, dont la cime dépasse la hauteur ordinaire des arbres, ombrageant partout le sol fertile qui les a nourris. Aucun obstacle ne s'oppose au défrichement ; aucune savane, aucun bas-fond n'interrompt la continuité de ces belles terres. J'ai marché plus de cinq lieues à travers les bois, avec des chaussures à bas quartier, sans éprouver le moindre inconfort. Et cependant des cours d'eau la plus pure y sont fréquents. J'y ai trouvé une cinquantaine de colons, établis depuis le printemps, pleins de courage et d'espérance. "

" Tant de besoins parmi ce peuple qui mérite tout l'encouragement possible ; avant un an on y comptera plus de 150 établissements ouverts ; le cri général, c'est : un prêtre. Ils sont si éloignés de tout secours religieux, et notre peuple à le bonheur de ne pouvoir pas s'en passer ; mais il faut abattre le premier arbre pour marquer une chapelle ; les colons n'ont pas trop de toute leur énergie pour donner à leurs familles un pain qu'il faut attendre d'un érable qui pousse encore. Un prêtre résidant serait la cause première de prospérité et d'encouragement ; mais qui l'y soutiendra dans les premières années ? D'un autre côté, peu de secours bien ménagés suffiraient. J'ai là un lot de terre en mon nom pour l'usage du prêtre ; par un coup marqué de la Providence, ce lot pris, sans être connu, se trouve au centre des plus belles terres, près d'une charmante rivière, près d'une place de moulin ; il est couvert de bois de sciage et de construction, avantage précieux pour bâtir. Que faut-il donc ? Un peu d'aide pour défricher un circuit de terre, faire construire un moulin à scie et à farine, une perrière, ouvrir les principales communications entre les différents villages. Avec cela les colons, déchargés des travaux publics, emploieraient, pour eux-mêmes, toute leur activité ; ils prospéreraient, l'industrie serait encouragée et il n'y aurait pas de danger de payer la faiméantise comme dans les allocations purement individuelles. " " Mais où trouver ce secours, tout petit qu'il puisse être ? J'avais appris par votre feuille qu'il s'était formée une association. Dès l'autonne dernier, prévoyant ce qui arrive aujourd'hui dans Wotton, je m'étais adressé à l'un des principaux membres de cette association, et j'en ai reçu une réponse désespérante. M'adresserai-je au public ? Eh ! comment se faire entendre dans le tumulte des affaires du jour ? "

" Les villes et les campagnes, tous doivent contribuer. C'est un denier mis à intérêt, qui portera cent pour cent. Les villes et les paroisses regorgent de population ; les terres épuisées ne peuvent plus nourrir les habitants du pays ; un meilleur système d'agriculture ne sera jamais qu'un faible remède au mal qui nous dévore. Le Canada, comme le reste de l'Amérique, est fait pour servir de grenier à la vieille Europe. "

Défrichons nos terres, nous cueillerons du blé à la place de ces immenses forêts inutiles encore vierges ; nous verrons bondir le jeune agneau sur un gazon vert aujourd'hui couvert d'arbres et de mousse ; le lin et le chanvre alimenteront nos manufactures. Alors le Canada pourra lutter, avantageusement, avec les pays les plus avancés ; alors nous dirons les marchés de Québec, de New-York, etc., etc. Puis-je encore bercer le public de l'espérance de la découverte de deux riches carrières d'ardoise de la première qualité ? C'est ma conviction qu'elles méritaient d'être prises en considération. Oui ! à l'œuvre, nous sommes assurés du succès ; Dieu le veut !

Agréer, M. le rédacteur, la confiance que j'ai dans votre patriotisme pour soutenir la cause de la colonisation, étant votre tout dévoué serviteur. "

Le thermomètre marquait 95 degrés, hier à midi.

— Un de nos amis se trouvait à Baden-Baden, à l'époque où l'insurrection triomphante renvoya le grand-duc et établit un gouvernement provisoire. Notre ami s'étant permis quelques réflexions peu agréables pour certaines nullités de la veille qui étaient devenues les capacités du jour, fut mandé par le gouvernement provisoire qui lui intima l'ordre de ses états dans les 24 heures.

— 24 heures, répondit tranquillement celui-ci, vous êtes bien honnête... une demi-heure me suffira.

— Nous prions nos abonnés dont le semestre est terminé le 13 juin, de vouloir bien nous en faire tenir le montant ainsi que le présent semestre qui est payable d'avance.

NAISSANCE.

La dame de M. Augustin Côté, copropriétaire gérant du Journal de Québec, a mis au monde une fille, vendredi dernier à 4h. du matin.

DÉCÈS.

Hier, à 1 heure après-midi, Narcisse-Elzebert, âgé de 13 ans et 7 mois, élève du séminaire, et enfant de M. J. Venderheyden.

Avertissement.

LES dames Ursulines de Québec se sont trouvées forcées, par les circonstances bien connues, de fermer Mercredi dernier leurs classes. En conséquence les messieurs du clergé et les parents des élèves sont respectueusement informés que la distribution solennelle des prix, annoncée pour lundi prochain, n'aura pas lieu. Québec, 13 juillet 1849.

CERTIFICATS DES MEDECINS DE QUÉBEC.

Québec, 2 juillet 1849. MESSIEURS. — L'analyse des eaux minérales de Plantagenet, faite par Mr. Hunt, et les nombreux certificats qui accompagnent votre circulaire, sont bien propres à attirer l'attention du public et la confiance des personnes souffrantes de quelques maladies chroniques. — Pour ma part donc et d'après l'examen que j'en ai fait, je suis bien porté à croire qu'elles possèdent des propriétés médicinales fort recommandables pour les affections chroniques, maladies de la peau et enfin les dérèglements d'estomac.

J'ai l'honneur de me soussigner, Monsieur, Votre dévoué serviteur, P. BAILLARGEON, M. D. Québec, 2 juillet, 1849.

Monsieur, N'ayant pas eu jusqu'à présent aucune occasion de recommander l'usage des Eaux de Plantagenet dans ma pratique privée, je suis incapable de donner aucun témoignage de leur effet favorable d'après mon expérience personnelle, mais à en juger par l'analyse qu'en a faite M. Hunt, je suis porté à croire que leur emploi est très avantageux, dans les cas de dyspepsie, et d'affections serofuleuses et de rhumatisme chronique. J. P. RUSSELL M. D.

BARREAU DU BAS-CANADA. SECTION DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Avis Public est par le présent donné, qu'en conformité à l'Acte de la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, Acte pour incorporer le Barreau du Bas-Canada, il se tiendra, MERCREDI, le VINGT-CINQ de JUILLET courant, à DIX heures du matin, en la Chambre des Avocats, au Palais de Justice de la Cité de Québec, une Assemblée des Avocats, Procureurs, Solliciteurs et Conseil demeurant en la Section du District de Québec, aux fins de procéder à l'élection des Officiers et du Conseil de la Section du dit District.

G. VANFELSON, J. D'VAL, CH. PANET, J. CHABOT, J. N. BOSSÉ, F. LEMIEUX, J. U. AHERN, J. CRÉMAZIE, E. CARON, N. F. BELLEAU, G. O. STUART, F. O. GAUTHIER, Avocats et Procureurs résidant dans la Section du District de Québec. Québec, 11 Juillet 1849.

VIENT D'ÊTRE REÇU ET A VENDRE par le Soussigné.

UN PETIT lot de HARENGS ECOSSAIS FUMES. Wm. LE CHEMINANT, Québec, 13 juin, 1849.

FORTUNA MARTINEAU, Notaire Public,

DÉMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot. — 11 mai 1849.

SYSTEME CONCIS DE LA

Tenue des Livres de Compté,

Double entrée, ou en partie double, ADAPTE aux affaires ou transactions des marchands et artisans ; avec un choix de leçons sur la tenue des livres, expliquant la manière d'entrer et de tenir des comptes d'après cette méthode, par laquelle tout commençant peut acquérir une connaissance exacte de l'état de ses affaires par la simple inspection de quelques comptes portés au grand-livre.

Poids et valeur des monnaies d'or et d'argent de différents pays. Tables du cours de la province, et règles pour changer le cours sterling en cours actuel, et le cours actuel, en dollars et cents. Sera publié aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs pour défrayer les dépenses d'impression, etc. Tables d'intérêt, etc., etc. PAR WELLINGTON HARRISON RICHMOND. Prix. — TROIS SCHELLINGS et neuf deniers. Une liste de souscription est déposée à ce bureau Québec, 25 juin 1849.

HISTOIRE du

CANADA ET DES CANADIENS,

SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

Savoir. — Livre Cinquième, Sixième, Septième et Huitième, comprenant les

ADMINISTRATIONS EMINENTMENT HISTORIQUES DE LORD AYLMER, ET DE LORD GOSFORD.

Hoc, non modo mirabile, sed prodigii simile est, quod dicam.

PAR M. BIBAUD.

Prix du volume — de plus de 400 pages in-12 — relié 6s-3d ; broché 5s. Payable à livraison.

Toute personne qui procurera huit souscripteurs recevra le volume gratis ; quatre souscripteurs donneront droit à une déduction de la moitié du prix. Les nouveaux souscripteurs pourront avoir, s'ils l'exigent, les deux premiers volumes, ou le volume contenant les quatre premiers Livres de l'« Histoire du Canada » sous la Domination Anglaise.

Une liste de souscription est déposée à ce bureau. Québec, 22 juin 1849.

Nouveau Magasin de Grains.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de feu ci-devant FRENCH-LOUIS, il aura toujours en lieu un assortiment varié de farine, Son, Grains, Avoine, Orge, Pois, etc, etc, qu'il vendra à des prix des plus réduits, pour argent comptant. DAVID DRAPEAU, Québec, 14 Mai 1849.

Alex. Lafrance,

RELIEUR,

DÉMEURE maintenant au No. 65, dans la haute de la maison occupée par M. C. Pagueau, marchand, près de la maison Teru, Rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 7 mai 1849.

PIANOS MIS D'ACCORD.

ETIENNE MONTMINY, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement. Tous ordres adressés au bureau de ce journal, ou chez lui, Rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Dorchester, recevra une prompt attention. Québec, 21 mai 1849.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE.

La connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmentent de beaucoup la force de tout corps armé. Au Canada, où tout citoyen peut être appelé un jour à l'autre, à s'armer pour la défense de sa nationalité et de sa patrie, nous croyons qu'il serait utile et avantageux, autant pour les officiers de Milice que pour tous les autres militaires, de pouvoir se procurer les connaissances indispensables de l'art de la guerre ; en conséquence, comme œuvre militaire, nous n'avons écrit, pour faire UN NOUVEAU MANUEL MILITAIRE, contenant tout ce qui se rapporte à l'école du Soldat à l'école du peloton, à la conduite d'une compagnie, et aux différentes espèces de feux ; vol. in-12 de 120 à 130 pages.

Si nous recevons de l'encouragement, nous donnerons ensuite l'école du bataillon et la tactique des grandes manœuvres.

L'ouvrage s'imprimera dès qu'un nombre suffisant de souscripteurs, à un chelin trois pence le manuel, nous fournira les moyens nécessaires. A cet effet, des listes de souscriptions sont maintenant ouvertes aux bureaux de la Minerve et de l'Avenir, et s'ouvriront chez Mrs. les journalières qui voudront bien s'en charger dans les diverses parties du pays, et qui en donneront avis public.

Mrs. les agents des journaux canadiens, et toute personne qui fournira huit souscripteurs, recevra un exemplaire gratis. S'adresser à notre demeure par occasion ou par lettres affranchies, chez M. PIERRE LECHEVALIER, vis-à-vis de l'embarcadere du steamboat Jacques Cartier, rue des Commissaires No. 22. C. DUMESNIL, Montréal.

Des listes seront déposées à ce bureau. Québec, 21 mai 1849.

PIANO A VENDRE.

UNE personne désire vendre un PIANO, de la manufacture de Cheapside, & Cie de Londres, pour la somme de £14 seulement. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 18 juin 1849.

H. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — 4 mai, 1849.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. O. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.